

**DECISION N° 02-2025****Portant validation de l'offre du restaurant « La Pommeraie » pour le repas des cheveux blancs 2025**

Madame la Présidente du CCAS de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2021, portant délégation du conseil d'Administration à la Présidente ;
Vu la proposition du restaurant « La Pommeraie » pour le repas des cheveux blancs 2025 ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition du restaurant « La Pommeraie » est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition du restaurant « La Pommeraie » pour le repas des cheveux blancs 2025 d'un montant de 12 960 € HT.

Marie-Lyne MAGNER

